

ACTIVITE PALMES/MASQUE/TUBA

► DEFINITION

L'activité peut prévoir les 3 accessoires ou un seul.

► ENCADREMENT

A – Qualifications

Les personnes encadrant cette activité doivent être titulaires de l'un des diplômes suivants :

- BEESAN (Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités de la Natation)
- MNS (Maître Nageurs Sauveteur)
- Initiateur fédéral plongée
- Initiateur fédéral apnée

B – Effectifs

Les effectifs requis pour cette activité sont les suivants :

- Pour un départ de la plage : 1 encadrant pour 8 avec les mineurs en binômes.
- Pour un départ d'un bateau : 1 encadrant pour 6 avec les mineurs en binômes.
- Les mineurs doivent être âgés de 8 ans au minimum.

► CONDITIONS D'ORGANISATION ET DE PRATIQUE

Les dispositions suivantes s'appliquent sans préjudice des dispositions communes aux activités nautiques et aquatiques.

Dans le cas d'une organisation en dehors de la présence d'un BEESAN ou MNS et donc en la seule présence d'un initiateur fédéral chargé de l'approche pédagogique, l'activité doit être placée sous la surveillance d'un BSB (Brevet de Surveillant de Baignade) ou d'un BNSSA (Brevet National de Sauvetage et Secourisme Aquatique) soit depuis la plage, soit depuis une embarcation.

Dans tous les cas, il dispose d'une embarcation adaptée pour porter assistance munie d'une bouée et d'un moyen d'alerte.

La pratique de cette activité nécessite :

- une séance de préparation en piscine ou au bord de l'eau avec le matériel, afin de tester les réactions et travailler la dissociation respiratoire nasale/buccale,
- un accord parental écrit,
- un test de 50 m préalable attesté par un BEESAN (Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités de la Natation) ou MNS (Maître Nageur Sauveteur),
- une séance de préparation en piscine ou au bord de l'eau avec le matériel, afin de tester les réactions,
- des chaussures adaptées pour le platier.

